



AIDES FINANCIÈRES: LES CONTRATS DE PRÉVENTION

www.ameli.fr/entreprise/prevention/aides-financieres

Guy HOURRIEZ Ingénieur Conseil
Carsat Midi Pyrénées



Le 23 juin 2020



Investissement en prévention : comment la Carsat Midi-Pyrénées peut vous accompagner ?

Mobilisation des dispositifs contrats de prévention et aides financières simplifiées

budgets CPG AFS et contrat de prévention.

- AFS: **4 047 410 €**
- Contrats de prévention: **1 680 000 €**



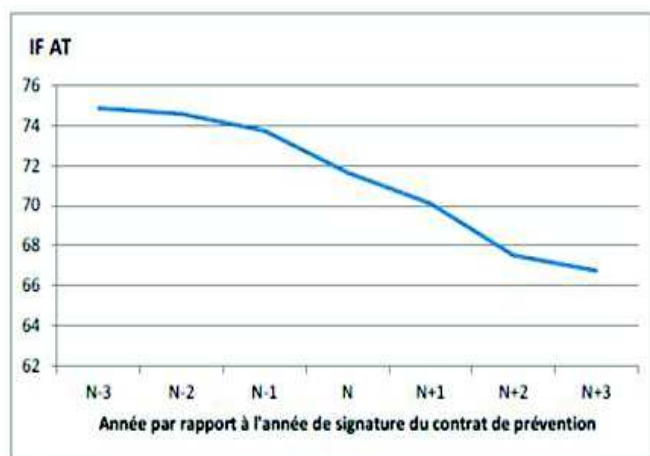
LES CONTRATS DE PRÉVENTION EN CHIFFRES

Une évolution pluriannuelle
À la hausse

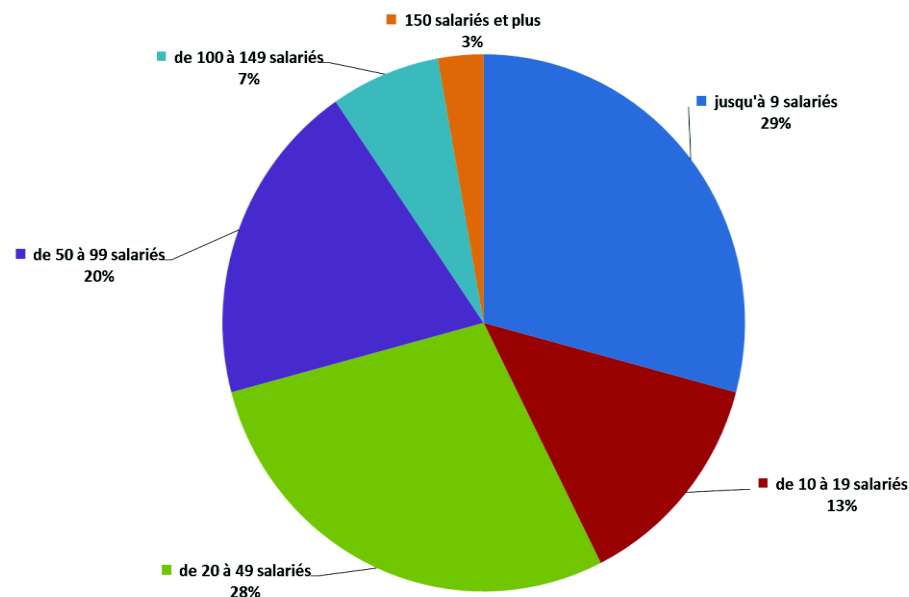
Année	Nombre de contrats	Montant octroyé
2015	847	22 M€
2016	1 109	28 M€
2017	1080	29 M€

Un outil qui aide dans 90% des cas des entreprises
de moins de 100 salariés.

Un outil efficace



Répartition par tranches d'effectifs des contrats de prévention de l'année 2017



4 Si un établissement a signé plusieurs contrats entre 2009 et 2017, on ne regarde que la date du 1^{er} contrat



LES CONTRATS DE PRÉVENTION

- ❑ Dispositif d'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans une **démarche globale de prévention** des risques professionnels
- ❑ Cible: toute entreprise de 1 à 200 salariés dont la branche professionnelle a signé une convention nationale d'objectif (CNO) avec la CNAM
- ❑ Obligatoirement négocié avec le contrôleur qui assure le suivi de l'entreprise
- ❑ Taux de subvention des matériels et prestations : de 15 % à 70 %
- ❑ Principe d'une avance transformable en subvention



LES CONVENTIONS NATIONALES D'OBJECTIF

- ❑ Accord signé pour 4 ans entre l'Assurance Maladie et une ou plusieurs organisations professionnelles.
- ❑ Spécifique à une activité ou un secteur d'activité et elle permet de signer des contrats de prévention avec leur caisse d'Assurance Maladie.
- ❑ Les entreprises ont ainsi la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets visant à améliorer les conditions de santé et sécurité au travail.
- ❑ 28 conventions signées dans chaque comité technique national
- ❑ Chaque convention identifie les activités spécifiques couvertes (code risque)
 - ❖ **Exemple:** I014 I - Activités de services II (intérim, santé, nettoyage...): Hébergement, aide et soin à la personne 851AC, 851AD, 853AB, 853AC, 853AD, 853BA



LES CONVENTIONS NATIONALES D'OBJECTIF

- ❑ 2 adresses si vous voulez vérifier votre éligibilité

Pour Midi Pyrénées

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres.html>

Au plan national

<https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/tableau-cno>



LES CONTRATS DE PRÉVENTION

- Conditions d'attribution :
 - Engager une démarche de prévention globale,
 - Organisation,
 - Formation,
 - Transformation.
 - Des investissements
 - Exemplaires,
 - Innovants,
 - Négociés.



MODALITES D'OBTENTION DE L'AIDE

- A partir de votre projet d'investissement:
 - Prendre contact avec la Carsat pour demander à bénéficier d'un contrat de prévention
 - prevention@carsat-mp.fr
 - Si vous connaissez les coordonnées du contrôleur de sécurité ou de l'ingénieur conseil qui vous suit lui adresser un message
- Un rendez vous vous sera proposé afin d'étudier avec vous la recevabilité de votre demande en fonction de votre projet



MODALITES D'OBTENTION DE L'AIDE

- Les exigences contenues dans une CNO
 - Orientations générales:
 - Promotion d'une politique de prévention pérenne
 - Amélioration du niveau de prévention
 - Prise de conscience et prise en compte de la prévention dans le comportement de l'ensemble des acteurs
 - Identification de risques prioritaires à traiter
 - Promotion d'actions exemplaires ou innovantes
 - A partir de la sinistralité du secteur
 - Les risques à traiter obligatoirement dans le contrat
 - Les mesures prioritaires à mettre en place en rapport avec ces risques
 - La formation de l'employeur ou d'un référent sécurité
 - La mise en œuvre des mesures socles des recommandations de la branche
 - Un engagement de promotion et de communication sur ces mesures



MODALITES D'OBTENTION DE L'AIDE

- Sur cette base:
 - Définition entre le technicien du service prévention et le chef d'entreprise
 - Des objectifs poursuivis
 - Des moyens prévus pour atteindre ces objectifs
 - Des délais: un contrat peut se dérouler sur 3 ans maximum
 - Du planning prévisionnel de mise en œuvre
 - L'entreprise nous adresse les devis correspondants
 - Définitions du montant de notre participation en fonction des réalisations prévues (innovation, exemplarité...)
 - Si accord signature du contrat



MODALITES D'OBTENTION DE L'AIDE

- Versement possible à la signature de 10 à 25% du montant de notre aide
- Suivi au moins semestriel de l'avancement des travaux et des formations
- Versement final sur présentation et transformation en subvention
 - Des travaux réalisés,
 - Des attestations de formation prévues
 - Des factures acquittées
 - Si à jour des cotisations URSSAF et DU à jour
- Si tout ou partie n'est pas réalisé:
 - Pas de versement final
 - Récupération de sommes versées initialement
 - Possibilité d'un avenant en cours de contrat en cas de besoin



QUELQUES EXEMPLES



EXEMPLE DE CONTRAT AVEC UNE ENTREPRISE DE FABRICATION D'ARTICLES MÉTALLIQUES



Torche aspirante
sur potence



Préhenseurs



EXEMPLE CAPTAGE DES BROUILLARDS D HUILE





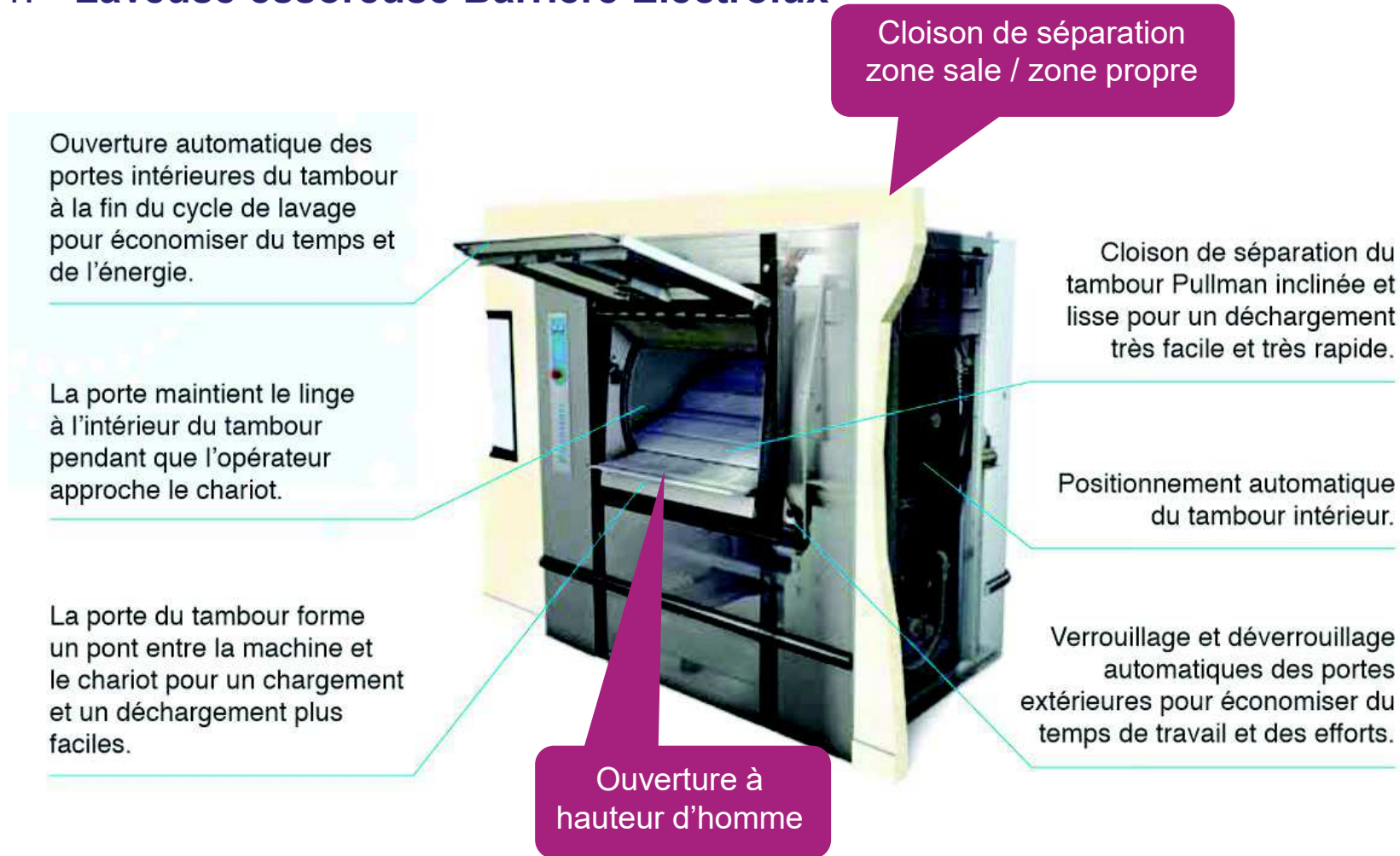
INVESTISSEMENTS POUR LA MANUTENTION DES RÉSIDENTS





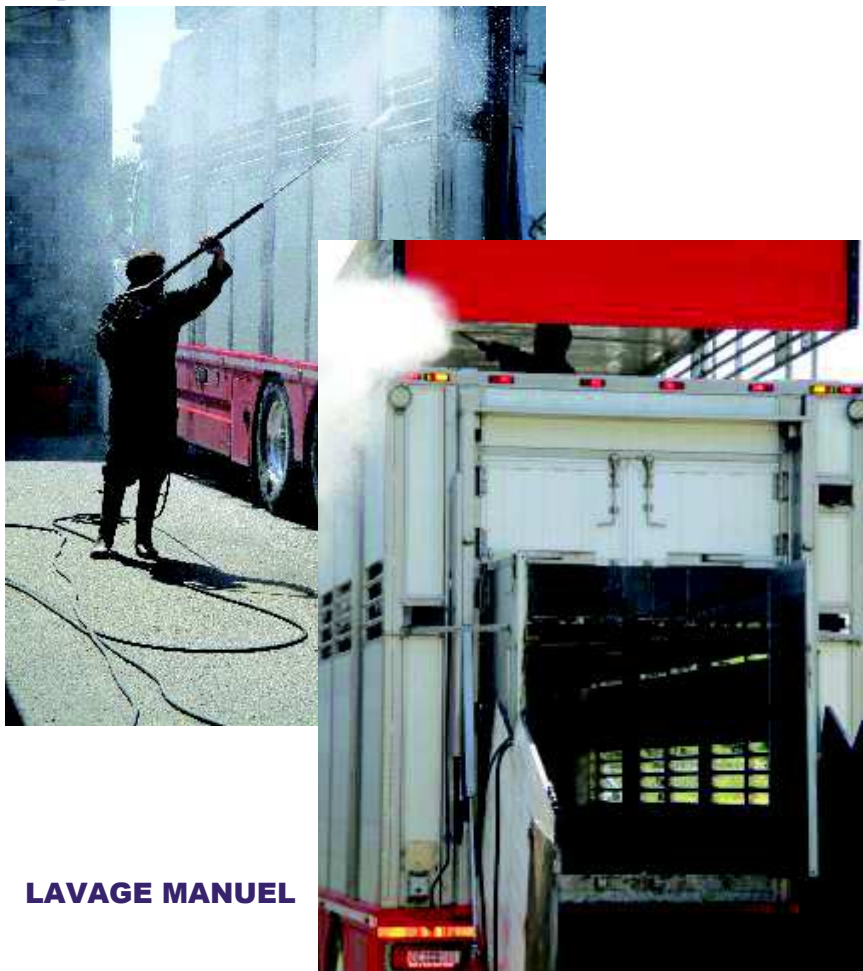
INVESTISSEMENT POUR MATÉRIEL LINGERIE

1. Laveuse essoreuse Barrière Electrolux





SITUATION ACTUELLE (LAVAGE AU SOL)



LAVAGE MANUEL

SITUATION FUTURE (LAVAGE AUTOMATISÉ)





RÉPONSE AUX QUESTIONS



A QUI VOUS ADRESSER:

- prevention@carsat-mp.fr
- nord.prev@carsat-mp.fr
- sud.prev@carsat-mp.fr
- Doc.prev@carsat-mp.fr

Merci de votre participation